

Facture payée abusive (escroquerie)

Par MALLET, le 27/07/2009 à 10:01

Bonjour,

Récemment j'ai demandé le changement de l'antenne de télévision de mon domicile(très ancienne). Une société est venue procéder au remplacement de cette dernière, le travail qui n'a même pas duré une heure a consisté à effectuer 4 trous dans un mur, un scellemet chimique, la mise en place d'un nouveau mat (1m50), la pose de l'antenne proprement dite et sa connexion à l'installation existante. Coût de l'opération 478,97 €, alors qu'après renseignements pris auprès d'autres professionnels cette opération aurait dû m'être facturée tout au plus 200 €.

Un vague devis fait oralement(j'avais compris 178,00 €)m'a été indiqué au préalable, sachant que je n'ai absolument rien signé, si ce n'est la facture finale reconnaissant les travaux. Il n'est absolument pas question, bien entendu que j'en reste là, et compte bien user de toute mon énergie pour demander une révision de la facture et une rétrocession du montant que j'estime indûment perçu, en l'occurrence 250,00€.

Pouvez-vous me préciser quels sont les recours dont je dispose, ainsi que leur mise en application (je précise que j'ai envoyé un courriel le lendemain de l'intervention à l'entreprise concernée, la menaçant de poursuites, mais bien évidemment sans aucune réponse). Je vous remercie par avance de votre réponse, et vous prie de croire à mes sincères salutations.